



# La nécrose hématoïétique infectieuse (NHI)



La nécrose hématoïétique infectieuse est causée par le virus de la nécrose hématoïétique infectieuse (VNHI). C'est une maladie virale hautement infectieuse touchant plusieurs espèces de salmonidés.

## LES SYMPTÔMES

La maladie est en général caractérisée par une augmentation brutale de la mortalité en l'absence de lésions décelables.

### Signes cliniques:

- léthargie avec des accès d'hyperactivité
- mélanose
- branchies anémiées
- ascite
- abdomen dilaté
- exophtalmies
- pétéchies internes et externes

Comme pour le virus de la septicémie hémorragique virale, le bon état de santé global des poissons semble diminuer la sensibilité manifeste à la NHI.

Les poissons deviennent de plus en plus résistants à l'infection et devenir porteurs asymptomatiques.



La NHI était initialement limitée à l'ouest de l'Amérique du Nord, mais elle s'est propagée en Europe continentale et en Extrême-Orient grâce à l'importation de poissons et d'œufs infectés.

## LA TRANSMISSION

**Transmission horizontale:** par l'eau et les sécrétions et contacts directs avec des poissons malades.

**Pouvoir infectant:** conservé pendant plusieurs semaines voire mois dans les sédiments.

**Réservoirs principaux:** Les géniteurs de salmonidés porteurs inapparents.

La transmission par la surface des œufs issus de géniteurs contaminés est favorisée lorsque la désinfection de surface des œufs est imparfaite.

## ESPÈCES SENSIBLES

La sensibilité des poissons à la NHI dépend de l'espèce mais surtout du stade de développement du poisson.

Des manifestations aiguës peuvent aboutir à une mortalité très élevée générant des dégâts économiques notamment dans les fermes aquacoles produisant la truite arc-en-ciel.

Les juvéniles et les alevins de moins de 6 mois sont les plus vulnérables à la NHI.

Les saumons atlantique (*Salmo salar*), keta (*Oncorhynchus keta*), argenté (*Oncorhynchus kisutch*), japonais (*Oncorhynchus masou masou*), sockeye (*Oncorhynchus nerka*), chinook (*Oncorhynchus tshawytscha*) peuvent être aussi sévèrement touchés.



Source: VetoFish

## LA PRÉVENTION

L'approvisionnement en eau doit être indemne de virus.

Le statut sanitaire des poissons doit être maîtrisé notamment lors de leur introduction à la fois dans la pisciculture ou dans le bassin versant de la pisciculture et en particulier lors de l'introduction d'œufs.

A partir de 2024, tous les acteurs salmonicoles de la région Centre-Val de Loire ont le statut « indemne de NHI ».

Les fermes aquacoles ou des zones aquacoles peuvent obtenir le statut « indemne de la maladie » après la mise en œuvre d'un programme de qualification et sous réserve du respect des mesures strictes et spécifiques de la qualification.

